



**NOVEMBRE
2011**



www.coordination-FO-sanofi-aventis.fr

FORCE OUVRIERE SANOFI
Un Syndicat qui défend aussi les
droits des cadres dans et hors de
l'Entreprise !

*“ Les qualités exigées
pour être cadre dans
une entreprise ?
Avoir moins de trente
cinq ans et quarante
ans d'expérience !... ”*

Jean Delacour

Dans ce numéro :

Force Ouvrière défend aussi les droits des cadres : Les Forfaits Jours ! Page 1

LES INDIGNES : un mouvement qui prend de l'ampleur Page 2

Congrès National FO Pharmacie Page 3

Coup de gueule : Une époque vraiment merveilleuse ! Page 3

Lu pour vous dans la Presse ! Page 4



**TEMPS DE TRAVAIL
DES SALARIES EN
“ FORAITS-JOURS ”**

La cour de cassation, chambre sociale, a rendu un arrêt important le 29 juin 2011 qui précise de manière très nette les conditions d'utilisation des “forfaits jours”, dispositif dérogatoire concernant désormais environ 11% des salariés en très grande majorité des cadres.

L'arrêt ne se prononce pas sur la conformité générale du système mais celui-ci apporte de sérieuses limites à l'égard des dispositions du Code du Travail en matière de forfait en jours les plus contraires au droit européen et à l'intérêt des salariés concernés.

Cet arrêt place au premier plan le droit à la santé et au repos: il s'agit là d'une

exigence constitutionnelle. Ce droit est à l'origine du droit du travail dans sa fonction de préservation de la personne au travail, fonction qui demeure essentielle aujourd'hui.

Conséquence concrète : la nécessité de respecter les durées maximales de travail au niveau hebdomadaire soit **10H par jour au maximum (12H si dérogation), mais 48H au maximum par semaine.**

L'état n'est pas au-dessus de la loi, notamment du droit européen. Il doit respecter les principes de protection de la santé au travail. Toute convention de forfait jour devrait être prévue par un accord collectif sur lequel devrait être stipulée la garantie du respect des durées maximales de travail, ainsi que les durées des repos journaliers et hebdomadaires. L'employeur est tenu de d'établir un document de contrôle faisant apparaître le nombre et la date des journées ou demi-journées

de repos travaillées ainsi que le positionnement et la qualification des jours de repos en repos hebdomadaires, congés payés, rtt, ou repos conventionnels. En outre, le salarié ayant conclu une convention de forfait défini en jours, bénéficie chaque année d'un entretien avec sa hiérarchie au cours duquel seront évoquées l'organisation et la charge de travail et l'amplitude de ses journées d'activité.



L'arrêt fait strictement respecter les dispositions conventionnelles de branche. Ainsi, à défaut, l'employeur ne pourra pas utiliser la dérogation sur les forfaits jours et par conséquent, le salarié pourrait être en droit de bénéficier de l'ensemble des dispositions du Code du travail, notamment le paiement des heures supplémentaires, avec un rappel pouvant aller jusqu'à cinq années.



MOUVEMENT des INDIGNES: Un mouvement qui prend de l'ampleur



Petit Lexique et Définitions

Entretien d'évaluation : fondé sur deux hypothèses fausses: que l'évaluation est maître de toutes les actions qu'il mène et que l'entreprise reconnaît le mérite.

Reconnaissance : non imposable, ce salaire verbal se paie souvent très cher !

Être performant : se prendre au " JE " !...

Manager : Homme à tout faire, à tout défaire et à tout refaire.

Plan social : plan d'évacuation des salariés en cas d'incendie à la bourse entre autre...

Anticiper : Prévoir les problèmes qu'on laissera à son successeur.

Tiré de
" il faut réduire les affectifs "
de M.A. Dujarier



Petite explication de texte au préalable: selon le Larousse être indigné signifie éprouver un sentiment de colère, de révolte !

C'est très exactement selon cette définition que s'est créée en mai 2011 le mouvement du même nom, sur la base de manifestations pacifiques nées en Espagne, initié sur les réseaux sociaux et véhiculé par le web.

Aujourd'hui le mouvement prend une ampleur inattendue, beaucoup d'ampleur ; en Europe et dans le monde ! Le désir des manifestants est simple : réformer le système économique et financier, lutter contre l'austérité, lutter contre la corruption à tous

niveaux, réformer les systèmes politiques, se rassembler pacifiquement, exiger et créer de vrais démocraties etc...

En y réfléchissant, les revendications de FO ne sont pas très éloignées d'un certain nombre d'entre elles.

Le 15 octobre s'est tenue la première journée mondiale des indignés, appelée aussi journée mondiale de la colère. Cette journée s'est déroulée dans

951 villes de 82 pays, réunissant des centaines de milliers de personnes qui ont défilés en prônant un monde plus juste.

Alors comment ne pas réagir face à ces entreprises qui engrangent des bénéfices considérables, en hausse chaque année ou presque, et qui au contraire de toute logique, licencient à tour de bras.

La pauvreté s'accroît et les riches sont de plus en plus riches, dans le même temps les taxes augmentent et on veut faire payer les dettes des plus aisés aux plus démunis.

Il est normal que des gens s'unissent pour remettre quelque peu les pendules à l'heure !!

Vous n'êtes pas d'ac-





40ème CONGRES DE LA FEDERATION DE LA PHARMACIE **FORCE OUVRIERE**

Les 29 et 30 octobre 2011, s'est tenu le 40ème Congrès Fédéral National de la Pharmacie Force Ouvrière, Syndicat libre et Indépendant. C'est avec 100% des voix que **Jacques TECHER** a été reconduit dans son mandat de Secrétaire Général pour les 4 prochaines années.

Ont également été élus un certain nombre de représentants des salariés de Sanofi :

* A la Commission Exécutive: Roseline LABARRIERE DUCHAMP (SAF), Brahim ANIBA (Pasteur), Christophe EVRARD (Merial), Pascal LOPEZ (SAG), et Philippe GUERIN PETREMENT (Coordonnateur Groupe), et par ailleurs, trésorier fédéral adjoint et membre du bureau.



* Au Comité Fédéral: Fabienne ARNAUD (Merial), Olivier FAIVRE (Pasteur) et Patrick PARISY (SAF).

Jacques TECHER réélu à l'unanimité



Secrétaire Général de la Fédération de la Pharmacie

Ce fut aussi pour les participants, l'occasion d'échanger sur bien des sujets d'actualité, et notamment la crise que nous traversons actuellement.

Le Congrès a rappelé dans sa résolution générale que les métiers du médicament et l'activité de l'industrie pharmaceutique en particulier, ne

sauraient être considérés comme des biens industriels ou des services comme les autres, et que cela impose aux



industriels du médicament une présentation éthique de leurs spécialités et un devoir de santé publique.

Il s'oppose à l'émergence d'une médecine à deux vitesses affectant une large partie de la population et à la course aux profits et à la délocalisation, dont les salariés sont les premières victimes.

Les congressistes ont réaffirmé leur attachement aux systèmes de retraite par répartition et considéré comme une provocation la proposition de François Fillon de calquer l'âge de départ en retraite sur celui de l'Allemagne !

Ils ont également dénoncé les gestions court termistes, génératrices de suppressions massives d'emplois, notamment à travers une course effrénée aux fusions acquisitions, délocalisations et externalisations.



'PENSEE du MOIS

' Un crétin prétentieux est quelqu'un qui se croit plus intelligent que ceux qui sont aussi bêtes que lui ! '

Pierre Dac



NOUS VIVONS UNE EPOQUE MERVEILLEUSE !



Près d'un tiers des Français ont dû renoncer à des soins ou les reporter en 2011 faute de moyens.

Ainsi fait, se soigner devient un luxe, conséquence d'une médecine à deux vitesses qui va en s'aggravant.



Tels sont les résultats d'une politique du médicament, et de la santé en général, visant au nom d'une économie de la santé publique à permettre à certains de se traiter correctement quand d'autres devront rester sur le bord du trottoir. Nous vivons vraiment une époque merveilleuse où tout le monde n'est vraiment pas du tout sur le même pied d'égalité dans un pays où pourtant l'opulence ne manque pas ! Au nom de quoi quelqu'un aurait-il

le droit de s'arroger la possibilité de faire un tri sélectif en matière de droit à la santé en promulguant des lois prétentieuses qui n'amènent rien d'autres que de la discrimination sociale ? **La santé est un droit ! La santé est un dû !** (Enfin, c'est juste mon avis !!!)





***** PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS *****

L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé mentale et physique de ses salariés. Sa responsabilité civile propre est susceptible d'être engagée à la suite de tout incident ou maladie professionnelle, lorsqu'il apparaît qu'il avait conscience, ou aurait dû avoir conscience, du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver.

L'employeur doit mettre en place une politique de prévention reposant sur plusieurs axes: évaluer les risques notamment par l'élaboration du

document unique, adapter le travail à l'homme, informer et délivrer des instructions adaptées aux salariés.

Parallèlement, il doit veiller au respect des procédures légales de protection de la santé et de la protection des salariés.

La politique de prévention se définit avec le salarié, le CHSCT, le service de santé au travail, le médecin du travail, l'inspecteur du travail et divers organismes.

Par ailleurs, les salariés sont soumis à une obligation de sécurité, complémentaire à celle de l'employeur.

***** IL FAUT RETABLIR UN DIALOGUE SOCIAL A BON NIVEAU !*****



Jean-François DEHECQ (Président d'honneur de Sanofi) prône le rétablissement d'un dialogue social en France. Lors de la 2ème session des Assises du Médicament du 19 octobre 2011, JF Dehecq s'est exprimé ainsi, je cite: " la création massive d'emploi ne doit pas passer uniquement par une réforme fiscale des rela-

tions du travail. Et moderniser le dialogue social, c'est aussi changer de gouvernance ". La direction générale de Sanofi l'entendra t'elle ? Pas si sûr !!



***** NEGOCIATIONS et REUNIONS GROUPE *****

- 08 novembre: Comité Européen.
- 10 novembre: Négociations Télé-travail et Égalité Homme/Femme.
- 24 novembre: Négociation Pénibilité.
- 30 novembre et 01 décembre: Conseil de surveillance du PER-CO.
- 07 décembre: Comité Groupe France.
- 08 décembre: Négociations Formation/Mobilité et SALAIRES (1ère partie)
- 22 décembre: Négociations Congés spéciaux et Dépendance



Vous souhaitez adhérer à Force Ouvrière, rejoindre nos équipes, monter une structure syndicale FO sur votre site, alors n'hésitez plus, contactez-nous :

FO-coordination-groupe@sanofi.com

- **Philippe GUERIN PETREMENT (Coordonnateur Groupe)**
06 71 17 58 28 guerinpetremen@aol.com
- **Bernard ROUSSARIE (Coordonnateur Groupe Adjoint)**
06 80 51 48 51 bernard.roussarie@sanofi.com

VOUS N'ÊTES PAS SYNDIQUÉ(S)...

Pourtant vous reconnaissez la nécessité du syndicat pour faire valoir vos droits, négocier et agir. C'est ensemble en toute liberté que nous ferons efficacement progresser les salaires ou les conditions de travail.

ALORS, QU'ATTENDEZ-VOUS ?